



COMMUNE DE
VIELLE-ADOUR

Plan de Prévention des Risques
naturels prévisibles
(P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 07 JAN. 2022.

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000
© IGN-DP MARCEL LAUREN - 4ème 2017
Réalisation : Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées
Date : juin 2020

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

	Zone bleue : constructible sous conditions
	Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier : voir règlement)
	Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier : voir règlement)
	Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

	Cours d'eau
	Plan d'eau

Indices des zones :

- I Inondation
- T Torrentiel

